

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Design mode
<b>Titre du module</b>	<b>Techniques collection Mode</b>
<b>Type de module</b>	Module d'orientation – Module obligatoire *
<b>Code</b>	46TCM
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	12 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 5
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Avoir préalablement validé l'ensemble des modules exigés du semestre 1 jusqu'au semestre 5 (voir plan d'études), et avoir obtenu au minimum les 150 crédits.
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p><b>Dessin collection</b> : conceptualiser des vêtements sur une silhouette par le dessin. Transmettre graphiquement l'atmosphère d'une collection. Exprimer les couleurs, les matières, la coupe, le volume de chaque vêtement de la collection.</p> <p><b>Technique collection</b> : expérimenter et perfectionner la coupe des prototypes finaux afin de mieux communiquer le concept du projet pratique.</p> <p><b>Informatisation collection 3</b> : concevoir des dessins techniques, des planches de collections et gérer leur suivi informatique.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>Dessin collection</b> : création d'une série de dessins traduisant la collection de diplôme. Réflexion sur l'attitude, la posture, les proportions du corps à vêtir. Expérimentation de différentes techniques graphiques. Réflexion sur les choix visuels à définir pour traduire la collection.</p> <p><b>Technique collection</b> : suivi individuel du travail. Développement d'un concept de coupe individuelle, s'appuyant sur l'idée globale du projet pratique.</p> <p><b>Informatisation collection 3</b> : enseignement alternant théorie et pratique afin consolider les automatismes acquis permettant de maîtriser la création directe à l'écran.</p>
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par la, le ou les professeur-e-x-s responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p><b>Dessin collection</b> : l'évaluation continue porte sur la qualité et l'originalité des dessins relatifs au concept du projet pratique et en vue de la collection finale.</p> <p><b>Technique collection</b> : l'évaluation continue porte sur l'idée globale et l'originalité de la coupe et du montage du prototype relatif au concept du projet pratique.</p> <p><b>Informatisation collection 3</b> : évaluation d'un dossier personnel que l'étudiant-e-x est invité-e-x à commenter.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation : remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x-s dans un délai inscrit au calendrier académique.</p> <p>Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès le semestre de printemps suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Joëlle Gagliardini, François Schaffter, Sabine Schechinger, Dinie Van den Heuvel, et autre-x-s intervenant-e-x-s

<b>Responsable du module</b>	Lutz Huelle
<b>Descriptif validé le</b>	12.09.2023
<b>Par</b>	Nina Gander

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO